



Abus d'autorité Association

Par Honesty2024

Bonjour,

Je suis désolée cela risque d'être long et je compte sincèrement sur vos conseils pour voir quelle action je dois mener.

1° Je fais parti d'un club sportif associatif qui propose une discipline individuelle engagée en compétition. Le problème vient de l'entraîneur qui n'est pas équitable dans ses entraînements car elle entraîne par affinité. C'est à dire que si elle apprécie le sportif elle va lui consacrer du temps et les autres non ce qui peut les retarder dans leur programme.

Cela a déjà fait l'objet d'une remarque qui a été male prise.

Ce club est dirigé par une famille (la mère, le père et le fils). La mère est entraîneuse depuis la création du club.

Une AG a eu lieu il y a 2 mois pour élire un nouveau Président qui a été élu à l'unanimité et qui était très proche de cette famille. Sauf que le Président a remarqué également ce manque d'équité et en a fait par à l'entraîneur avec d'autres sujets personnels qui ne concernent pas le club. Sauf que l'entraîneuse a décidé du jour au lendemain de ne pas entraîner en laissant les sportifs en autonomie. Malheureusement c'est le seul entraîneur de la région et le seul club de la région qui propose ce sport, ce qui fait que les sportifs et les parents sont dépendants de ce club et de cet entraîneur. Cette famille et une personne du bureau qui les suit, ont décidé d'enlever tous les accès au Président (accès aux comptes etc...) et ne donne aucune information. Une réunion de CA aura lieu pour laquelle la date est connue. L'ordre du jour et le lieu ont été fixé sans en informé le Président.

Le conflit interne entre ces personnes, impacte les entraînements des sportifs pour lesquels une licence a été réglée et un partenariat avec les établissements a été mis en place car ce sont des jeunes en section sportive.

J'aimerais savoir ce que l'on peut faire en tant que Parent vis à vis des entraînements qui ont stoppés sans explication et sans trouver de solution ?

2° Pour ma part, il y a aussi un autre point qui concerne ma fille de 14 ans vis à vis de cette entraîneuse. Elle lui hurle dessus à tel point qu'elle est déstabilisée. Et surtout elle ne crie que sur elle. Ma fille m'en fait part et je suis allée discrètement aux entraînements pour voir et j'ai assisté à une scène ou moi même j'étais choquée de la manière dont elle la traitait. L'entraîneuse s'est rendu compte de ma présence et s'est excusée auprès de ma fille. L'entraîneuse a échangé avec moi, me disant que ma fille était essoufflée, qu'elle n'était pas dynamique et qu'elle fatiguait trop vite. Je me suis dit que peut-être les entraînements étaient trop intense pour elle. Les semaines passent et ma fille participe à une compétition nationale à plus de 300km à laquelle je n'ai pas pu assister pour raison professionnelle. Je reçois un appel de ma fille en pleurs, l'entraîneuse lui a crié dessus sur la piste devant tout le monde, c'était très dur à voir d'après les dires de certaines sportives qui étaient présentes, elle était très essoufflée et avait soif mais n'avait pas d'eau sur elle, l'entraîneuse s'est énervée, lui a acheté une petite bouteille d'eau et lui a demandé de la rembourser (2.30?). Ma fille m'envoie un sms dans lequel elle écrit que heureusement que je suis là sinon elle ne serait plus là. J'ai paniqué et j'ai envoyé un audio au fils de cette entraîneuse qui était aussi à cette compétition, en déversant toute ma colère sur les méthodes de sa mère et que c'était inadmissible. En faisant des examens par la suite, j'ai découvert que ma fille avait de l'hyperthyroïdie et que sa fatigue et le fait qu'elle soit essoufflée vient de ça. J'en ai voulu à l'entraîneuse.

Depuis, elle ne lui crie plus dessus, mais on en revient au 1er sujet qui est le manque d'équité aux entraînements. Le fait que nous disons ce que l'on pense gêne cette famille qui à la moindre parole va dire qu'elle a été agressée.

Je ne sais plus quoi faire dans tout ça, ma fille adore ce sport et elle n'est pas la seule mais nous avons l'impression d'être sous leur emprise;

Merci sincèrement pour vos retours,

Par Isadore

Bonjour,

J'aimerais savoir ce que l'on peut faire en tant que Parent vis à vis des entraînements qui ont stoppés sans explication et sans trouver de solution ?

Vous pouvez exiger le remboursement des sommes éventuellement versées pour payer ces séances d'entraînement.

Si vous êtes adhérente vous pouvez aussi vous impliquer dans la recherche d'une solution.

Quel était le statut de l'entraîneuse dans l'association ? Bénévole, prestataire indépendante, salariée ?

Pour le point deux, vous auriez pu vous plaindre à l'association, surtout si l'entraîneuse était salariée. Mais vu qu'elle a rendu son tablier, c'est inutile.

Par Honesty2024

L'entraîneuse est salariée du club et de la ligue régionale. J'ai remonté ce problème concernant ma fille mais aucune réaction parce que cet entraîneuse fait parti de cette famille qui gère le club.

Par Isadore

Théoriquement en tant que salariée elle pourrait être sanctionnée, mais si elle a décidé de partir, ce serait inutile.

Le Président de l'association a visiblement agi tenté de recadrer la salariée. Si elle n'a pas démissionné, l'association peut cesser de la rémunérer pour le travail non fait jusqu'à ce qu'elle reprenne son poste.

Mais en pratique ici c'est la salariée qui est en position de force puisqu'elle est indispensable. Tant que vous n'aurez pas trouvé de solution alternative, à part la convaincre de réintégrer son poste...

Par kang74

Bonjour

Mis à part changer de club ou reprendre l'association si les adhérents le veulent, je ne vois pas bien de solution .
Je rappelle que tous les adhérents peuvent participer à une AG et voter .
Après effectivement, gérer un club, c'est un temps certain .

Certains club refusent d'amener les enfants aux compétitions, et c'est aux parents de veiller à ce qu'ils aient bouteille d'eau, affaire de rechange + éventuellement affaire de toilettes .

C'est un peu normal de rembourser ce qu'elle lui a payé ...

Avez vous vérifié avec un medecin l'aptitude à suivre cette activité et ces compétitions avec un medecin ?

Cadre de l'association mise à part, je dirai qu'elle aurait beaucoup moins de mal que vous à porter plainte avec un message audio laissé à son fils (mineur?) que vous pourriez le faire : c'est vous qui continuez à confier votre enfant à ce club .

Il n'y a aucune emprise : vous êtes libre de ne pas laisser votre enfant dans cette association et d'aller dans un autre club, ou de faire faire un autre sport à votre enfant ... ou pas de sport du tout .

Notamment via le collègue ...

L'association aussi est libre de mettre fin à l'adhésion si vous n'en respectez pas le cadre , ou plus simple, ne pas renouveler la licence de votre enfant l'année prochaine.

Par Honesty2024

Bonjour

Merci pour votre retour. Son fils n'est pas mineur, il est responsable de la commission sportive. Je n'aurai jamais envoyé un audio à un mineur.

Oui j'ai vu avec le médecin, et elle peut continuer cette activité sportive.

Par kang74

C'est déjà celà, mais un audio, cela laisse une trace et suivant ce que vous avez dit, sur le coup de l'émotion, il peut y avoir des suites , pénales, ou administratives par rapport au règlement de l'association .

Par Honesty2024

Merci pour votre retour. Je n'ai pas à me soucier concernant l'audio car je n'ai rien dit d'insultants, ni dit de menaces.

J'ai juste dit que ce n'était pas une méthode pour entraîner et que ma fille m'avait appelé en pleurs. Que ce n'est pas en lui criant dessus qu'elle va progresser et que s'il y avait un souci avec ma fille qu'on me le dise directement et ne pas s'en prendre à elle.

Les autres sportives se sont confiées à moi bien après cet événement et après l'audio en me disant que la manière dont cette entraîneuse traite ma fille n'était pas normale.

Par kang74

Donc, à voir avec les autres parents, adhérents .

Le problème c'est que, dans beaucoup d'association sportive, le bien être des enfants et la manière d'arriver à un résultat, importe peu, quand il y a résultat .

Ce pourquoi, il n'y a pas 36 solutions concrètes, à part créer sa propre association sportive ou changer d'association .

Quant au président, je ne compterai pas trop dessus car il a des recours pour assumer sa responsabilité, dont saisir la justice si adhérent, ou entraîneur, font de l'obstruction à son action .

Cela plus le fait qu'il soit proche des autres personnes, me fait dire, que la solution ne viendra pas de lui .

Peut être potasser les statuts vous permettraient de savoir comment changer les membres de bureau de l'association, s'il y a des volontaires pour assumer cette responsabilité .

Mais cela peut devenir une coquille vide sans entraîneur et connaissance pour la gérer ...

Par Honesty2024

Je vous remercie beaucoup pour vos conseils